

COMMUNIQUE A L'INTENTION DES MEMBRES DE L'ASS.G.O DE LA LWFC

Le Secrétaire général de la LWFC rappelle à tous les membres de l'AGO que les cotisations pour la saison 2025-2026 doivent être réglées au plus tard le 11 février 2026.

Le paiement dans les délais garantit votre participation aux activités de l'association et le maintien de votre statut de membre en règle.

Comptant sur la bonne compréhension et le sens de responsabilité de chacun pour le respect de ce délai.

Salutations Sportives

**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
KHALED ABDERAHIM**